

12-03-19

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 19 mars 2012, à 19 h 46, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Marie-Claude Hamel

MM. Daniel Arseneault
Raynald Caissy, vice-président
Jacques Deschênes
Steve Gagné
Gilbert Labrie
Claude Lévesque (représentant du comité de parents pour l'ordre primaire)
Luc Marcoux
Sylvain Pleau
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

Absences motivées :

M^{me} Sara Deschênes
M^{me} Louise Dionne
M. Claude Fortin
M^{me} Nadyne Langlois
M. Jean-Maurice Lechasseur
M^{me} Lise Lévesque
M^{me} Micheline Lizotte (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire)
M^{me} Pauline Michaud
M. Guy Potvin

12-03-19-213

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

L'avis public prévu à la loi a été donné et l'avis de convocation a été transmis à chacun des membres du conseil des commissaires, notamment à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit :

M^{me} Sara Deschênes
 M^{me} Louise Dionne
 M. Claude Fortin
 M^{me} Nadyne Langlois
 M. Jean-Maurice Lechasseur
 M^{me} Lise Lévesque
 M^{me} Micheline Lizotte (représentante du comité de parents pour
 l'ordre secondaire)
 M^{me} Pauline Michaud
 M. Guy Potvin

12-03-19-214 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
 - 3.1. Assurances complémentaires de la Commission scolaire 2012-2013 : Regroupement (Cathy-Maude Croft);
- 4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

12-03-19-215 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2012-2013 : REGROUPEMENT

ATTENDU que la police d'assurances complémentaires de la Commission scolaire est d'une durée d'un an et vient à échéance le 30 juin 2012;

ATTENDU que des commissions scolaires de l'Est-du-Québec ont créé un regroupement d'achat afin de réduire le coût de leurs assurances;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, le regroupement a permis aux commissions scolaires membres de bénéficier de tarifs avantageux;

ATTENDU que le regroupement est en mesure d'accepter quelques autres commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire de joindre le regroupement d'achat;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Capitale est actuellement la représentante des commissions scolaires membres du regroupement;

ATTENDU que le regroupement a retenu les services de la firme Guy Turcot & Associés inc. à titre de consultant spécialisé en assurances;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu :

- que la Commission scolaire des Phares participe au regroupement d'achat de certaines commissions scolaires de l'Est-du-Québec pour le renouvellement de ses assurances complémentaires pour l'année 2012-2013;
- de mandater la firme Guy Turcot & Associés inc. pour préparer un appel d'offres ou pour négocier de gré à gré pour le renouvellement de la couverture d'assurances des commissions scolaires membres du regroupement;
- de mandater la Commission scolaire de la Capitale pour représenter les commissions scolaires membres, selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'assumer, avec les autres commissions scolaires membres, les responsabilités liées au mandat;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Guy Turcot & Associés inc., la recommandation découlant de la démarche pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement.

12-03-19-216 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 48, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2012

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

12-03-19-213

Vérification de la procédure de convocation

12-03-19-214

Adoption de l'ordre du jour

Décision

12-03-19-215

Assurances complémentaires de la Commission scolaire 2012-2013 : Regroupement

12-03-19-216

Levée de la séance